

FICHE D'INFORMATION – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Recyclage des consommables

Cartouches toner

En 1990, Canon a lancé le premier programme mondial de recyclage des cartouches de toner. Notre programme de recyclage des cartouches de toner reconnu et bien établi continue de se développer et couvre maintenant 18 pays à travers l'Europe.

Entre 1990 et 2017, Canon a récupéré et recyclé plus de 394.000 tonnes de cartouches à travers le monde. Ainsi, plus de 576.000 tonnes d'émissions de CO2 ont pu être évitées. Par la récupération, la réutilisation et le recyclage des pièces de cartouches de toner usagées, nous avons pu réduire notre dépendance aux nouvelles matières premières de plus de 273.000 tonnes.

Notre régime de collecte permet aux clients de <u>retourner leurs cartouches de toner</u> <u>usagées</u> gratuitement. Celles-ci sont envoyées à l'usine de recyclage de cartouches de toner de Canon située en Bretagne, France. Après le démontage, certaines pièces sont réutilisées pour la fabrication de nouvelles cartouches (rouleau de chargement, manchette et rouleau magnétique, par exemple). Les plastiques (HIPS) provenant principalement du corps principal des cartouches de toner sont recyclés en boucle fermée dans de nouvelles cartouches. Certaines pièces sont recyclées comme matériau (p. ex., le métal) et toutes les autres pièces sont récupérées comme énergie.

Cartouches jet d'encre

Nous gérons, à l'échelle européenne, un <u>programme de retour des cartouches jet</u> <u>d'encre</u> dans 15 pays. Plus de 97% de chaque cartouche sont recyclés et utilisés dans d'autres produits par l'intermédiaire d'un partenaire agréé de recyclage.

Bouteilles de toner

Pour les bouteilles de toner sans composants électroniques, nous conseillons aux clients de jeter ou recycler ces produits localement, comme pour les déchets de bureau ordinaires. Dans la plupart des cas, les bouteilles de toner peuvent être recyclées avec les autres matières plastiques car elles ne contiennent pas de matériaux dangereux, l'impact environnemental étant moindre en cas de recyclage local.

Les bouteilles de toner avec composants électroniques doivent être traitées comme des déchets DEEE. Vous pouvez facilement identifier les déchets DEEE grâce au symbole qui les représente :





Certaines de nos sociétés de vente nationales proposent des options de collecte et de recyclage locales pour les bouteilles/cartouches de toner et réservoirs d'encre soumis à la directive DEEE par le biais de tiers. Contactez votre représentant Canon local pour plus d'informations.